

Domblans, le 20 octobre 2020

Madame, Monsieur,

Le contexte sanitaire actuel, la propagation continue et rapide de la COVID-19, imposent de nouvelles règles aux collectivités locales. Un registre des personnes vulnérables doit être mis en place dans chaque commune afin que la mairie ait une vigilance particulière.

Ce registre permettra à la municipalité de DOMBLANS, commune nouvelle, d'être au plus près des besoins de ses habitants, en particulier les plus vulnérables, isolés ou fragiles, y compris les personnes âgées. En effet, en périodes de canicule, de grand froid ou de crise sanitaire les communes ont l'obligation d'aider les personnes vulnérables.

Dans ce cadre, je vous serai gré de bien vouloir retourner à la mairie, si vous le souhaitez, la demande individuelle d'inscription jointe à ce courrier.

Vous pouvez compter sur la bienveillance de l'équipe municipale.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes plus sincères salutations.

Jérôme TOURNIER, maire.